

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



SIECEUTOM

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 mai 2026

Nombre de Délégués
en exercice.....24

Nombre de Délégués
Titulaires présents.....20

Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 1

Nombre de Délégués
votant.....23

L'an deux mille vingt-six et le 29 mai à 17 heures 30 minutes, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle Marie Mauron à Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

- Titulaires :

MM. AIMADIEU Franck, BATOUX Philippe, BEAUMONT Alain, BLANC Alexis, BOËS Fabrice, BOMBA Blaise, COPETE Paul, DAUDET Gérard, FONTANARAVA Eric, FRANCESCHI Rémy, GIRAUD Daniel, GRYNKORN Serge, GUILLOT Philippe, LIBERATO Fabrice, RAOUX Michel, ROUX Philippe, VARAIRE Patrice, VOLLAIRE Olivier

Mmes BARANDON Brigitte, GREGOIRE Sylvie, MAUGAN CURNIER Séverine

- Suppléant : M. PALERMINI Thierry

Absents excusés : MM. AURIOL Michel, GOMEZ Lionel, LOVISOLO Jean-François

Pouvoirs :

- M. LOVISOLO Jean-François donne pouvoir à Mme MAUGAN CURNIER Séverine

- M. AURIOL Michel donne pouvoir à M. FRANCESCHI Rémy

Secrétaire de Séance : M. Fabrice BOËS

N°26-14

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu les articles L.1612-1 à L.1612-19 du Code général des collectivités territoriales et du même code,

Vu la délibération du Comité Syndical n°25-06 en date du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025,

Considérant que Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Qu'il est élaboré conjointement par l'ordonnateur et par le comptable public, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'Exercice 2025, les décisions modificatives qui y sont attachées, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte financier unique conjointement dressé par le Receveur et l'ordonnateur,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que les opérations de l'exercice 2025 du syndicat se décomposent de la façon suivante :

A. SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	131 481,09 €
Affectation de résultat	191 888,62 €
Dépenses	<u>343 540,44 €</u>
Déficit d'exécution de l'exercice	20 170,73 €
Déficit 2024 reporté	<u>70 456,62 €</u>
Déficit de clôture 2025	90 627,35 € (1)

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **3 398 221 € (2)**.
Les restes à réaliser en recettes de la section d'investissement s'élèvent à **3 400 000 €**

B. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	6 698 515,59 €
Dépenses	<u>6 488 653,07 €</u>
Excédent d'exécution de l'exercice	209 862,52 €
Excédent 2024 reporté	<u>197 883,97 €</u>
Excédent de clôture 2025	407 746,49 € (3)

Le compte financier unique du SIECEUTOM pour l'exercice 2025 fait d'un déficit de **90 627,35 €** pour la section d'investissement et un excédent de **407 746,49 €** pour la section de fonctionnement.

Compte tenu :

- Du déficit de clôture de la section d'investissement pour un montant de **90 627,35 € (1)**
- Du solde positif des restes à réaliser (recettes-dépenses) de la section d'investissement s'élevant à **1 779 € (2)**.
- De l'excédent de clôture de la section de fonctionnement pour un montant de **407 746,49 € (3)**

Le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré

Par 23 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE le compte financier unique 2025 du SIECEUTOM, et arrête les résultats définitifs au 31 décembre 2025 tels que résumés ci-dessus.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement d'un montant de **3 398 221 € en dépenses et 3 400 000 € en recettes**.

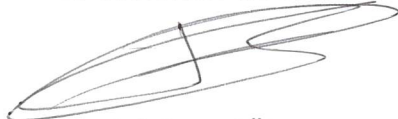
PROCÈDE à l'affectation définitive des résultats 2025 au Budget Primitif 2026 comme suit :

- Le déficit de clôture 2025 de la section d'investissement s'élevant à **90 627,35 €** Ce solde débiteur sera repris sur la ligne 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » des dépenses d'investissement du BP 2026.
- En réserve de la section d'investissement l'excédent de clôture de la section de fonctionnement à hauteur de **88 848,35 €** (compte 1068).
- L'excédent de clôture 2025 de la section de fonctionnement d'un montant de **318 898,14 €**. Ce solde créditeur sera repris sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » des recettes de fonctionnement du BP 2026.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Secrétaire de séance,



Fabrice BOËS



Le Président

Gérard DAUDET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **08 JUIN 2026**

Et de sa publication le : **08 JUIN 2026**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.